



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 62018

Texte de la question

M. Philippe Folliot alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'anglicisation et l'américanisation de la France après l'Eurovision 2014. En effet, alors même que la France perdrait de l'importance sur le plan politique économique, culturel et linguistique, le concours de l'Eurovision aurait montré une Europe anglicisée où 23 pays sur 26 auraient choisi de concourir en anglais et non dans leur langue natale. Les présentateurs de la cérémonie se seraient principalement exprimés en anglais même au moment d'interroger personnellement les candidats français. L'Eurovision ne serait donc plus un moyen de faire vivre les langues européennes et donc le français mais une vitrine de l'anglicisation de l'Europe. Dès lors, pourquoi ne pas organiser un concours qui serait organisé et financé par divers partenaires de la Francophonie comme l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) ? Le prochain sommet de la francophonie prévu à Dakar en Novembre 2014 serait une occasion pour créer avec les partenaires francophones un concours international de la chanson, ouvert à la variété de la francophonie. D'autant plus que selon certains instituts de sondages et de démographie, la francophonie représenterait près de 250 millions de locuteurs français à travers le monde et que d'ici 2050 800 millions de personnes parleraient français soit 10 % de la population mondiale. Ainsi il lui demande quelle mesure le Gouvernement entend prendre pour faire vivre la francophonie et endiguer l'anglicisation de l'Europe.

Texte de la réponse

À l'occasion du concours de l'Eurovision 2014, 23 pays sur 26 ont présenté un candidat chantant en anglais. La France, pour sa part, a choisi ces dernières années des artistes interprétant leurs chansons en français. S'il n'existe pas de concours de variété francophone, dont le principe doit être discuté avec les partenaires et l'Organisation internationale de la Francophonie, de grands événements comme les Francofolies de la Rochelle mettent à l'honneur, depuis 31 ans, les chanteurs francophones avec beaucoup de succès. L'édition 2015 a battu des records de fréquentation, en proposant au public des artistes qui revendiquent de chanter en français dans le monde entier (y compris dans les pays anglophones). Le festival rochelais s'exportera ainsi en septembre 2015 à Blagoevgrad, en Bulgarie. Le renouvellement des jeunes chanteurs s'exprimant en français (Louane, Vianney, Thomas Dutronc, Julien Doré, Benjamin Biolay, etc.) témoigne de la vitalité de la scène artistique en langue française. Le ministère de la culture et de la communication, pour ce qui le concerne, s'efforce de maintenir la langue française dans tous les secteurs d'activité, notamment les secteurs artistiques. Il soutient ainsi tout un ensemble de festivals prestigieux, dont le Festival des Francophonies en Limousin. La délégation générale à la langue française et aux langues de France appuie par ailleurs nombre d'initiatives telles que le projet des Caravanes francophones, dont l'objectif est de faire connaître la diversité des cultures francophones en France et dans le monde. Elle finance également, via plusieurs associations (Bibliodef et Adiflor), la remise de livres en langue française dans de nombreux pays de la Francophonie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62018

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 juillet 2014](#), page 6336

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6367